

Conseil d'administration du 25 septembre 2024

Délibération n° 24/31  
Demandes de subventions 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre,

Le conseil d'administration, convoqué le seize septembre, s'est réuni sur invitation de la présidente.

YU

- Le code général des collectivités territoriales, et notamment le 1° de son article L. 1431-8 et le 1° de son article R. 1431-7 ;
- Les statuts de l'EPCC, et notamment les articles 4.2 et 23.2.

La présidente,

EXPOSE

Il est proposé au conseil d'administration du conservatoire d'autoriser sa présidente à déposer des demandes de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 auprès de la région Île-de-France, du département de Seine-Saint-Denis, de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

**Article 1 :** D'autoriser Mme la Présidente à solliciter une subvention annuelle de fonctionnement au titre de l'année 2024 auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France.

**Article 2 :** D'autoriser Mme la Présidente à solliciter une subvention annuelle de fonctionnement au titre de l'année 2024 auprès de la Région Île-de-France.

**Article 3 :** D'autoriser Mme la Présidente à solliciter une subvention annuelle de fonctionnement au titre de l'année 2024 auprès du Département de Seine-Saint-Denis.

**Article 4 :** D'autoriser Mme la Présidente à solliciter une subvention annuelle de fonctionnement au titre de l'année 2024 auprès de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune.

Membres	16
Votants	12
Suffrages exprimés	12
Votes pour	12
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

- Adoptée  
 Rejetée

Fait à Aubervilliers, le 25 septembre 2024

Zakia Bouzidi  
Présidente du conseil d'administration

